

On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Couderc, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAURER, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Les lettres et paquets doivent être affranchies.

# Le Précurseur,

Le Journal paraît tous les jours excepté le jeudi.  
Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.  
Affranchissement pour l'étranger 2 fr. par trimestre.

## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

### AVIS

A dater d'aujourd'hui les bureaux du *Précurseur* ont été transférés rue St-Dominique, passage Couderc.

LYON, 10 mai 1827.

L'éditeur responsable du *Précurseur* vient d'être cité devant M. le juge d'instruction, comme inculpé d'offense envers la personne du Roi et d'attaque envers la dignité royale, d'efforts soutenus pour provoquer les citoyens, soit à désobéir aux lois, soit à s'armer contre l'autorité royale, d'attaques contre les droits que le Roi tient de sa naissance, etc..

C'est avec un profond étonnement que nous nous voyons en butte à de pareilles inculpations, nous qui constamment avons parlé avec le plus grand respect de la majesté royale, nous qui n'avons attaqué que les actes de ses ministres, qui avons pu mettre quelque vigueur en défendant les principes constitutionnels, tant de fois méconnus, tant de fois violés, mais qui sommes constamment restés dans les limites tracées par la charte et les lois. Aussi, forts de notre attachement à la constitution, sincères dans toutes nos expressions, étrangers à toute arrière-pensée, nous n'avons rien à rétracter, rien à disavouer; et comme le méûnier de Sans-souci, nous redrons avec confiance: *Il y a des juges à Berlin.*

Paris, 8 mai 1827.

Hier le Roi et la famille royale devaient partir à sept heures et demie du matin pour Compiègne, et revenir samedi dîner à Paris. S. M. ayant ressenti une attaque de goutte cette nuit, le Roi a fait, à six heures du matin, donner contr'ordre.

A onze heures S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

### CHAMBRE DES DEPUTÉS.

(Présidence de M. Ravez.)

Séance du 7 mai.



L'ordre du jour est la discussion générale du budget de 1828. M. Labbey de Pompières établit l'abord que malgré les pompeuses annonces de dégrèvements qui se font chaque année, les budgets n'ont cessé de s'accroître depuis 1816. De cet accroissement incontestable il résulte que si la propriété paye moins, la charge est rejetée sur celui qui vit de son travail. Ainsi, ou les dégrèvements sont illusoirs, ou ceux qui sont privés des droits politiques, sous le prétexte qu'ils ont peu d'intérêt à la conservation de l'état, sont ceux que l'on appelle plus particulièrement à en payer les frais.

Dans cette dernière hypothèse, le croirez-vous établi sur des bases inébranlables, un gouvernement dont la majeure partie des dépenses serait supportée par cette immense majorité qu'il repousse de ses institutions?

Quand tout est salaire dans l'état, tout est chargé pour les peuples. Cette vérité, proclamée par les députés avant leur arrivée aux ministères, répétée par les rapporteurs avant leur appel aux directions ou au conseil-d'état, n'est plus à leurs yeux qu'une idéologie.

Ils sont encore à se présenter, ces serviteurs fidèles qui se tiendraient honorés de remplir gratuitement des fonctions publiques, ainsi que l'annonçait en 1817 l'honorable M. Fiet.

L'honneur est un salaire dont nos hauts fonctionnaires ne se contentent pas: la dignité, la représentation l'ont démodifié.

Ici l'orateur, après avoir rapporté et combattu les paradoxes d'un pair qui ne voyait dans l'économie qui la ruine de l'agriculture, du commerce et des arts, l'extinction du génie, la dépopulation, s'écrie: Ce n'est pas le riche qui peuple l'état, qui le rend florissant; c'est l'agriculteur, le manufacturier; voilà ceux qui donnent des bras à l'industrie, des défenseurs à la patrie!

Après avoir mis en opposition l'aisance passée du peuple avec sa gêne actuelle, il dit: C'est parce que les ministres ont 150,000 f. de traitement, et autant en accessoires, que la liste des indigens, à Paris, s'élève à 86,000. C'est la foule des directeurs-généraux et particuliers, de chefs de division plus rétribués que les ministres de l'ancien régime, des sinécures dans tous les ministères, que la misère afflige nos départements... Parce que les contributions se perçoivent, on en conclut l'aisance du peuple; mais dit-on ce qu'il en a coûté de frais et de larmes aux contribuables?

Après avoir démontré que les impôts indirects pèsent plus particulièrement sur ceux qui sont privés de tout droit politique, il dit: On cite l'accroissement de ces taxes: quand la population augmente d'un cinquième, est-il étonnant que les consommations s'accroissent d'un neuvième? Ces impôts sont volontaires, ajoute-t-on... Quoi! les impôts sur le sel, denrée de première nécessité pour le peuple et l'agriculture, sur les boissons si nécessaires à tout homme qui travaille, sur les fers employés dans tous les arts, sont des impôts volontaires! Sont-ils volontaires les frais qu'entraînent les faillites, les expropriations forcées, résultat merveilleux de nos conceptions financières!

Après avoir opposé la dépense antérieure à la révolution pour les affaires étrangères à celle proposée pour 1828, et peint la situation déplorable de l'Europe, il demande si la prétendue neutralité de la France est celle de la force qui menace ou de la faiblesse qui attend l'issue de la lutte pour se trainer à la suite de Rome ou d'Albion? Il blâme ensuite la création d'un ministère ecclésiastique qui coûte 3 millions, et dont la soif de richesses et de puissance est inextinguible. Passant au ministère de l'intérieur, il dit: A chaque session il s'élève des plaintes sur la lenteur qui distingue ce ministère; la seule réponse est que les bonnes et sages mesures ne s'improvisent pas. On sait assez que S. Exc. n'improviser rien, sinon des incompétences et des destitutions. Depuis deux ans Salins n'est plus; les souscriptions s'accumulaient et la distribution s'ajournait en présence de la misère. Les plans, les alignemens n'ont cessé de voyager du Jura au ministère, du ministère au Jura, et 4 à 5 mille habitans, restaient sans abri. Mais S. Exc. commentait Tacite; elle ne pouvait s'occuper d'aussi minces intérêts.

Le 4 juillet dernier, M. de Villèle a dit: « Il est difficile d'em pêcher les sommes allouées aux secours, aux encouragemens, » de devenir la proie des intrigans. C'est près de 3 millions. » Mettez donc, Messieurs, des bornes aux intrigues de ce qu'on » appelle les douanes de la rue de Grenelle. »

Après avoir fait remarquer les millions enfoncés dans des constructions qu'on commence pour ne les pas finir; après avoir fait remarquer que les ponts et chaussées, qui disposent de 57 millions en criant misère, pourraient par des moyens qu'il développe, dépenser beaucoup moins, et faire beaucoup plus d'ouvrage, il indique la manière d'économiser plus de 20 millions sur le ministère de la guerre, et d'avoir une armée toujours prête à défendre la patrie, une armée invincible, parce qu'elle serait nationale. Mais, que dis-je? une armée nationale! celle qui a sauvé deux fois Paris ne vient-elle pas de porter la peine de son noble dévouement? J'accuse formellement la trahison des ministres qui ont osé commettre un acte aussi coupable. L'orateur remet à parler sur la marine et les finances au moment de la discussion des articles. Il invite ses collègues à se rappeler que l'impôt sur les consommations pèse sur la classe la moins aisée, qui est encore à attendre un dégrèvement.

Il finit en disant: Je ne me flatte pas de faire impression sur les heureux du jour; qu'un milliard d'indemnité ils ajoutent ils ajoutent le partage de tous les emplois publics; qu'ils touchent les émolumens de leurs doubles et triples places, tandis que des communs exercent leurs fonctions; que les favoris du pouvoir doivent leurs jouissances aux sueurs du peuple, cela peut leur paraître très-utile; aucun d'eux, sans doute, ne se rendra la justice de dire: *Je coûte trop à l'état pour les services que je lui rends.*

M. Lafitte est appelé à la tribune. (Un grand nombre de députés entrent dans la salle et prennent leurs places. Un profond silence s'établit. — Tous les ministres sont présents.)

L'honorable membre s'exprime en ces termes:

Messieurs, des budgets de cinq cents millions étaient présentés avec embarras il y a quarante années. Un déficit de cinquante-six

six millions causa de vives alarmes et fut révélé avec douleur aux états-généraux. Si alors on eût annoncé que la France, après trente ans de discordes sanglantes, après trente ans de guerres sans exemple, après le ravage de deux invasions étrangères, paierait un milliard de contributions générales et 200 à 300 millions de taxes particulières, qu'elle les paierait sans contrainte et sans révolte, quel eût été l'étonnement des ministres, du souverain et de la nation ?

Cependant ce phénomène alors incroyable est opéré. Tous les ans on nous annonce un budget de près d'un milliard; au besoin même, on ne craint pas de demander un second milliard pour satisfaire d'anciens propriétaires, et 200 à 300 millions pour une guerre politique; et tout cela, on le demande sans embarras, sans inquiétude, sans plaindre la France, sans douter de ses moyens, ni de son zèle; en célébrant même sa haute prospérité.

Cependant notre sol, notre climat n'ont point changé, la constitution physique de la France est restée la même. D'où vient donc cette richesse mystérieuse dont on profite avec tant de sécurité et de confiance ?

Le secret de cette richesse, messieurs, est facile à pénétrer; il est dans l'affranchissement du sol, dans l'affranchissement de l'industrie, en un mot, dans l'émancipation de toutes les facultés.

Mais on ne veut point avouer une cause pareille, et je le conçois. Il est une autre vérité que l'on ne veut point avouer davantage, et je le conçois mieux encore : c'est la limite de cette richesse.

Notre richesse est grande sans doute, mais elle a des bornes qui viennent moins d'elle que de ceux qui la dirigent; pour qu'elle se reproduise et s'augmente, elle a besoin d'être ménagée.

Mais on ne veut voir ni d'où elle vient, ni où elle peut s'arrêter, et on tombe ainsi dans les plus singulières contradictions. S'agit-il de la rapporter à sa véritable cause? on la nie. S'agit-il d'en user? on la déclare immense.

Oui, la France est riche, mais elle ne l'est pas sans mesure et sans conditions. A-t-on satisfait à ces conditions? Je ne le crois pas, quoique je me sois fait inscrire pour le budget, parce qu'il en faut un. (Mouvement.)

L'orateur examine la manière dont les finances sont administrées. On a eu occasion de faire un dégrèvement; mais sur quels impôts a-t-il porté? Quelle espèce de contribution a-t-on imaginé de réduire? A-t-on songé à l'un de ces impôts qui offensent la morale publique, ou à l'un de ceux qui accablent les classes laborieuses? A-t-on songé à venir au secours de l'agriculture, en allégeant la taxe énorme sur le sel? A-t-on songé à réduire les droits réunis qu'on avait promis d'abolir? Non, Messieurs; l'agriculture, le commerce, l'industrie, n'ont rien à attendre des ministres; le propriétaire oisif est le seul qu'ils croient devoir favoriser. (Rumeurs à droite et au centre; interruption prolongée.)

M. Laffite attend avec calme que le silence se rétablisse, et il continue ainsi :

Ici encore, je n'apprécierai pas le fait en lui-même; je ne dirai pas que les propriétaires ont une grande part au vote de l'impôt; qu'en préférant ce dégrèvement à tout autre, on obtient le double avantage de diminuer les listes électorales et d'écarter de cette enceinte les représentants de la propriété mobilière et de l'industrie. (Nouvelles rumeurs au centre et à droite.) Je me contenterai d'observer que les propriétaires sont pour la plupart des riches livrés au repos, et que les millions laissés dans leurs mains par les dégrèvements ne sont pas des capitaux que l'on rend à la production et au travail. (Murmures croissants au centre et à droite; interruption; vive approbation à gauche.)

M. le président agite la sonnette et réclame le silence, qui se rétablit avec peine.

Ainsi l'intérêt du pays, reprend M. Laffite, n'a pas été plus consulté dans les recettes que dans les dépenses.

Un gouvernement se caractérise toujours par sa conduite en finances. Puiser dans la fortune publique est son but essentiel, et à la manière dont il puise, on peut juger de son esprit. Le voyez-vous en user sans mesure, sans prévoyance, sans justice; tantôt pour donner à des créatures, tantôt pour satisfaire à des passions folles, et le présent épuisé dévorer l'avenir; vous pouvez être assuré qu'il est dominé par l'esprit de faction. Jamais en effet les factions ne songent à l'avenir, car elles n'en ont point. On pourrait donc faire l'histoire d'un gouvernement par celle de ses finances, et malheureusement, on pourrait faire la nôtre par celle de nos budgets depuis cinq ans.

L'orateur fait observer ensuite que tous les ans les dépenses ont excédé les prévisions, et que si les recettes n'avaient pas aussi excédé les prévisions, il y aurait un déficit progressif. Il signale la méfiance publique par la disparition des lettres de change et des effets de commerce; les routes sont couvertes de voitures qui transportent l'argent, les rouliers ont remplacé les banquiers; l'argent se réfugie et s'isole au fond des provinces, il ne soutient plus le crédit public; cela prouve l'opinion que l'on a de l'avenir.

L'état de l'Europe est-il rassurant ?

L'ambition de la Russie est en présence du vieil orgueil de la Porte; l'humanité si tardive des princes, en intervenant pour la Grèce, va compliquer encore l'état de l'Orient. Des passions in-

sensées fermentent ici et en Espagne, et voudraient se déclencher contre l'Angleterre. Qu'avons-nous pour nous rassurer contre des prévoyances aussi sombres? Serait-ce la fermeté du ministère? Ce n'est pas en outrageant des citoyens armés (Vives et soudaines exclamations à droite et au centre; interruption.)

M. Laffite, répétant sa phrase d'une voix plus forte: Ce n'est pas en outrageant des citoyens armés....

A droite et au centre. — Oh! oh! (Bravos à gauche; vive agitation.)

M. Laffite, avec chaleur: Oui, Messieurs, si j'eusse été député de Paris, j'aurais déjà déposé l'acte d'accusation des ministres. (Exclamations à droite et au centre.)

Plusieurs voix. — Accusez! accusez!

M. Laffite, élevant la voix au-dessus du bruit: Que quatre d'entre vous apportent à cette tribune l'acte d'accusation, et je le signe le premier.

MM. Benjamin Constant, Méchin, Dupont (de l'Eure), Labbey de Pompières, Petou et Thiard: Moi! moi! moi!

M. Petou s'avance vers la tribune, et monte les premiers degrés, quand on lui fait observer qu'il n'est pas en costume.

L'agitation se calme peu à peu, et lorsque le silence est rétabli, M. Laffite continue en répétant encore sa phrase:

Ce n'est pas en outrageant des citoyens armés depuis quarante années pour le maintien de l'ordre, et qui inspirèrent le respect aux armées ennemies elles-mêmes, ce n'est pas en les outrageant qu'on prouve de la fermeté. Le ministère saura-t-il aussi facilement résister à l'esprit de faction, qu'il sait résister à l'improbation des citoyens?

Il serait donc facile, Messieurs, en sondant l'avenir, de prévoir bien des besoins extraordinaires; mais, en me renfermant dans le présent, je résumerai notre situation financière en quelques mots:

Des budgets qui, depuis la libération du sol, auraient dû diminuer de 30 millions, seulement par les extinctions, élevés au contraire à 70 millions.

La dette flottante accrue de 58 millions;

La dette consolidée accrue d'un capital de 80 millions, et d'un autre capital d'un milliard;

L'amortissement spolié et suspendu pendant dix années;

Des charges croissantes et des recettes décroissantes;

Les recettes de 1826, prises pour base de la dépense de 1827 et 1828, quand ces recettes sont démontrées impossibles;

La recette exagérée et la dépense dissimulée; ainsi, double mensonge, double cause de déficit;

Enfin, si des circonstances, un peu plus qu'ordinaires, venaient à éclater; s'il fallait consacrer des fonds aux routes, aux canaux, à une guerre; s'il fallait satisfaire à de nouvelles exigences de parti, aucune ressource, si ce n'est un système de crédit sans amortissement.

Je ne connais rien, Messieurs, de plus dangereux que les imprudences en finances. Par quoi les gouvernements se rendent-ils dépendans des peuples? par les finances. Quand commencent les comptes politiques? Le jour où il faut rendre des comptes de finances. Rappelez-vous-en, c'est du mot *états de dépense* qu'on fit, dans une séance des parlemens, le mot *états-généraux*. Ce qui arriva en France arriva de même en Angleterre; et, partout, ce fut le déficit qui commença toutes les révolutions.

Si du moins, en rentrant dans le système des dissipations, on faisait ce qu'il faut pour y suffire; si on imitait ce prodige habile, qui dépense beaucoup, parce qu'il produit beaucoup, on serait excusable. Nous avons en effet à côté de nous un exemple pareil. L'Angleterre, riche et prodigue, a dépensé des trésors immenses, et n'a pas craint de souscrire pour 19 milliards d'engagemens: mais ces 19 milliards, elle les a dépensés pour se donner l'empire des mers. A peine la paix a-t-elle été rendue au monde, qu'elle s'est hâtée de diminuer ses impôts et de consacrer à sa dette ce qu'elle enlevait à sa dépense. Elle a réformé ses lois, affranchi la propriété mobilière, et cherché à propager sur le globe la liberté, qui, en créant des producteurs, crée aussi des consommateurs. Enfin elle a choisi dans son sein ce qu'il y avait d'hommes les plus éloquents, les plus éclairés, les plus honorés, pour leur confier ses destinées; son roi même a oublié ses affections pour lui donner des chefs selon ses vœux. On conçoit qu'une nation pareille puisse dépenser beaucoup, car le grand Montesquieu a dit « qu'on pouvait augmenter les impôts en raison de la liberté qu'on donnait aux peuples. » Pour nous, on sait comment nous employons le tems de la paix, comment nous diminuons nos impôts, comment nous nous occupons de notre dette; on sait ce que nous faisons pour la propriété mobilière, enfin ce que nous faisons pour la *liberté civile et religieuse du monde*.

Nos budgets, comparés à nos propositions de lois, prouvent combien nous sommes conséquens; nous nous donnons les lois de l'Espagne, et nous voulons les revenus de l'Angleterre.

Ce n'est point l'état financier de la France qui m'alarme. Cette France, si prompt à refléurir après d'horribles désordres, et à refléurir encore après deux invasions; cette France, qui pourrait craindre pour ses ressources? Mais après en avoir fait un camp plein de gloire, il n'en faudrait pas faire un cloître sans lumières et sans véritable piété. La France veut de la gloire, mais elle en a assez pour charmer ses souvenirs et soutenir son courage: elle veut des idées religieuses, mais elle en a assez pour les consolations nécessaires à l'homme. Elle veut le calme, la raison, la li-

berté des facultés. Pour cette France, si prompt à oublier et à pardonner, une simple ordonnance ferait plus que toutes les prédications et les sévérités, qui ne cachent que l'agitation de la faiblesse.

Dans la situation où l'on s'est placé, quel vote est-il possible d'émettre sur le budget ? Il en faut un, je le répète ; mais voter celui qu'on nous propose est impossible. Le voter avec les réductions ne font pas disparaître le déficit. Je demande qu'il soit mis en rapport avec les recettes ; la discussion nous éclairera sur les réductions qu'il est convenable d'opérer.

En attendant, pour qu'il soit possible, à l'avenir, de voter plus librement en matières de finances, je propose un article additionnel. Cet article, que je dépose sur le bureau, est ainsi conçu :

» A l'avenir, les ministres présenteront aux chambres la loi des finances, divisées en deux parties : l'une sous le titre de budget consolidé ; l'autre sous le nom de budget extraordinaire.

» Le budget consolidé comprendra en dépense tous les services au pied de paix, fixes et permanents, et en recette, tous les revenus également fixes et permanents.

» Le budget extraordinaire comprendra en dépense toutes les charges accidentelles et temporaires, et en recette, toutes les ressources également accidentelles et temporaires. »

Ce mode, une fois adopté, nous éviterons à l'avenir deux grands embarras : le premier, de ne pas mettre en question chaque année l'administration tout entière ; le second, de n'avoir à discuter que sur des différences, et de pouvoir rejeter le budget extraordinaire, sans compromettre la marche du gouvernement.

M. de Brosses a la parole. L'orateur établit d'abord que l'opposition, dans les circonstances actuelles, est un devoir pour tout loyal député ; il annonce qu'il dira la vérité aux ministres, et que s'ils se trouvent placés à une telle distance du malheur et de l'adversité qu'il ne leur soit plus possible d'en apprécier le déchirant spectacle, il leur rappellera ce qu'ils ont oublié depuis leur élévation.

Faut-il s'étonner, en effet, dit M. de Brosses, que des ministres placés depuis près de six ans à la tête des affaires, négligeant avec la plus parfaite indifférence les plaintes individuelles qui affluent de toutes parts, témoins enthousiastes des progrès de l'industrie, d'un accroissement temporaire, mais considérable, dans les consommations, de la prospérité gigantesque du trésor, de l'opulence révoltante de cette capitale ; faut-il s'étonner, dis-je, qu'ils se refusent à croire au malheur, aux souffrances, à la misère de nos campagnes, à l'anéantissement de notre commerce, lorsqu'à peine quelques voix s'élèvent dans cette enceinte, et font entendre les plaintes trop fondées, mais tardives, de la France agricole, de la France commerciale, de cette partie de notre corps social, aussi nombreuse, aussi utile qu'elle est malheureuse et négligée ? Faut-il s'étonner qu'attribuant à un aussi petit nombre d'organes de la détresse l'idée de l'erreur, ou tout au moins de l'exagération, MM. les ministres repoussent dédaigneusement leurs observations, comme injustes ou mal fondées ?

Cependant, s'ils veulent se donner la peine de porter un regard observateur derrière eux, s'ils veulent juger de l'avenir par le passé, et comparer la France de 1823 à celle de 1827, il me semble impossible qu'effrayés de leurs œuvres, ils ne reculent d'étonnement à l'aspect du cruel changement qu'elle a éprouvé.

M. de Brosses fait ici le tableau du changement qui s'est opéré dans notre situation politique depuis l'avènement de M. De Villèle au ministère, et il ajoute : enfin, l'espérance, ce sentiment si précieux dans l'absence du bien, ce puissant secours contre l'adversité, il nous est encore ravi, et s'est transformé, aux yeux des hommes monarchiques et clairvoyants, en sinistres présages ; aux yeux de la multitude, en certitude trop acquise d'une irréparable infortune, en un découragement le plus accablant.

Quant à ces douloureuses réflexions sur notre état moral et politique, se réunit avec la puissance de la conviction celle tout aussi déplorable de notre position matérielle ou financière ; quand on pense qu'à un système de centralisation contre lequel ont échoué les observations les plus judicieuses, se rattache celui d'une administration ruineuse qui, depuis trente ans, dévore la France, lorsqu'on pense que ce désastreux système a été signalé comme tel, avec autant de talent que d'énergie, par les hommes qui nous gouvernent aujourd'hui ; qu'ils ont été portés au pouvoir pour l'améliorer ou le changer ; que cependant c'est entre les mains de ces mêmes hommes que leurs déchirantes prévisions se vérifient, que la prospérité nationale s'anéantit, que le commerce disparaît, que l'agriculture se détruit ou perd toutes ses ressources, que le mécontentement est à son comble, que le malaise est général, et qu'enfin un poison lent rongé, corrode et dessèche toutes les sources de notre existence sociale ; je le demande à votre bonne foi, Messieurs, en présence de pareils souvenirs, témoins des maux qui affligent notre patrie, des périls qui la menacent, députés loyaux et consciencieux, dévoués et fidèles, quels sont nos devoirs ? Ne devrions-nous pas compte à la France d'une imprévoyante condescendance ? Nous serait-il possible de nous abuser plus long-temps ? Pourrions-nous ne pas repousser avec l'indignation qu'a partagée la France, ce tableau, insultant au malheur, par lequel, dans son discours sur le budget, M. le ministre des finances a eu l'incroyable assurance d'an-

noncer que jamais la nation française ne fut plus heureuse et plus prospère, et que son sens exquis la mettait à l'abri des préoccupations dangereuses et des déclamations mensongères de quelques esprits oisifs ?

L'orateur accuse ici bénévolement les journaux de mettre de la mauvaise foi dans leurs rapports, et de se laisser diriger par des intentions coupables, puis il s'écrie :

Mais il faut en convenir, le mal n'est pas né sans cause, il tient aux fautes les plus graves.

Ce n'est pas la faute des journaux si les ministres, étant députés, ont annoncé que le budget de la France, alors de huit cents et quelques millions, pouvait être considérablement réduit, et que, depuis qu'ils sont au pouvoir, il s'augmente tous les ans et est porté à près d'un milliard.

Ce n'est pas la faute des journaux si, en opposition avec la charte, nous avons une chambre septennale, et si, en prolongeant le terme de sa durée, elle a détruit sa considération et compromis son existence.

Ce n'est pas la faute de l'opposition si la création du trois pour cent a coûté des sommes énormes au trésor, et n'a rien produit d'avantageux aux contribuables.

Ce n'est pas non plus la faute si les produits français ont perdu tous leurs débouchés ; si, depuis plusieurs années, les blés ne valent que 12 ou 15 francs l'hectolitre ; si le prix des vins est réduit des deux tiers ; si les eaux-de-vie sont sans valeur ; si le sel, unique assaisonnement de la nourriture du pauvre, lui coûte 32 ou 34 francs l'hectolitre, alors que sa valeur réelle n'est pas de 2 francs.

Ce n'est pas non plus la faute de l'opposition si des impôts énormes accablent la propriété foncière ; si les possesseurs de cette propriété, pour les acquitter, sont forcés tous les ans à réduire plus ou moins leur patrimoine ; si les octrois, établis dans les plus grandes villes, ajoutent au désastre de l'agriculture, en réduisant encore la valeur déjà trop affaiblie de ses produits.

Enfin, ce n'est pas la faute des journaux ni celle de l'opposition, si le gouvernement, obstiné dans une route désastreuse, en ayant signalé les vices par l'organe de ceux qui le composent, laisse subsister une administration qui compte presque autant d'administrateurs que d'administrés, une administration qui divise l'état en deux parties presque égales : en France payante et en France payée.

L'honorable membre indique et motive de nombreuses réductions à opérer dans diverses parties de l'administration. Il déclare qu'il serait très-possible de faire une économie de 60 à 70 millions.

Abandonnons promptement, continue M. de Brosses, une route dont l'expérience a trop dévoilé l'erreur et le danger ; une plus longue obstination dans cette voie cesserait d'être gracieuse ; les événements se pressent, l'inquiétude s'accroît, le malaise augmente et le tems nous échappe.

Que le gouvernement s'empresse de réparer des fautes graves, qu'il médite le passé, qu'il y puise de sérieuses leçons pour l'avenir, qu'il rentre dans la ligne de nos institutions, puisqu'elles seules donnent à la légitimité, au Roi et à ses peuples, des garanties respectives et durables ; qu'il les fasse respecter avec cette sagesse et cette force qui caractérisent toujours la justice et la vérité.

Enfin, cessant de s'abuser sur la richesse imaginaire des contribuables, que le gouvernement adopte sans réserve la voie d'une sage économie ; que la fortune publique ne soit plus le vaste champ d'exploitation d'un pouvoir qui semble n'avoir profité des leçons de nos derniers désordres politiques que pour anéantir la France sous l'oppression de la bureaucratie, comme elle l'était alors sous le despotisme militaire.

Messieurs, convaincu que le système dans lequel le gouvernement s'obstine est contraire aux intérêts de mon pays ; que les impôts énormes qui se prélèvent sur la France la mettent non seulement dans l'impossibilité de fournir aux besoins extraordinaires qui, tôt ou tard, deviendront nécessaires ; mais qu'en outre ils doivent la précipiter vers une ruine inévitable, je croirais manquer à mon devoir de loyal député, de fidèle sujet de mon Roi, si je n'imitais le généreux, l'énergique dévouement de M. de Villèle en 1817, et si, comme il le fit alors, je ne refusais les allocations exagérées qu'il réclame aujourd'hui.

M. le ministre des finances a la parole : Je me félicite que ma réponse aux trois orateurs qui ont parlé contre le budget ne soit pas difficile. Personne ne peut regretter les 40,000,000 qui forment la dotation de la caisse d'amortissement. Les dégrèvements opérés ne sont point illusoire. Les frais de recouvrement de l'impôt foncier diminuent chaque année ; et s'il n'en était pas ainsi, ce serait une raison de plus pour dégrever la propriété foncière qu'on présente comme trop favorisée. Quant aux crédits supplémentaires sur lesquels on est revenu, les ministres ont justifié de leur utile emploi ; le montant des primes pour la pêche et l'exportation s'est élevé, mais personne sans doute ne se plaindra d'une dépense qui atteste les progrès de notre marine et de notre commerce. Le second orateur s'est étonné qu'en 1789 on n'eût pu combler un déficit de 56,000,000 ; je lui dirai qu'il n'y a point une si grande différence entre les charges de ce tems et celles qui existent aujourd'hui. Alors les classes même privilégiées payaient même peut-être plus qu'aujourd'hui. (Oh ! oh !) D'un autre côté, ce qui a peut être retardé le développe-

ment de l'industrie, ce sont les désordres que nous trouvons mauvais, et que nous nous efforçons de réprimer en même temps que nous favorisons ce développement de tout notre pouvoir. Dégrèver la propriété foncière, a dit le même orateur, c'est condamner des capitaux à l'oisiveté; mais les capitaux ne sont-ils pas oisifs dans la main des capitalistes, et ne sait-il pas aussi bien que personne quelles sommes recèlent les caves de la Banque?

Ces sommes restent à la disposition de l'industrie au taux le plus modéré, tandis que l'usure dévore l'agriculture; c'est donc l'agriculture qu'il faut d'abord secourir. On n'a point à craindre le déficit dont on nous menace. Jusqu'à l'avant-dernier trimestre, les recettes avaient successivement et progressivement dépassé la prévision. Dans cette situation, ne devait-on pas se rendre au vœu de la chambre relativement à la contribution foncière? Cet accroissement, qui ne s'est interrompu que momentanément, donne au gouvernement la confiance qu'il témoigne. Je ne dirai qu'un mot relativement à la menace de demander à la chambre notre accusation. (Écoutez! écoutez!) J'aurais pu craindre une pareille accusation si je n'avais pas conseillé la mesure. . . . (Brut.)

M. Pérou: En licenciant la garde nationale de Paris vous avez frappé la France au cœur...

M. de Montier: À l'ordre! à l'ordre!

M. le président: M. Pérou, vous n'avez pas le droit d'interrompre...

M. Pérou: Je voulais accuser les ministres, j'ai fait mon devoir: la France jugera. (À l'ordre! à l'ordre!)

M. le ministre des finances reprenant: Je ne repousserai mais l'accusation d'avoir provoqué une mesure prise dans l'intérêt de l'état; je regarderai même cette accusation comme une louange que je m'honorerai toujours d'avoir méritée. (Bravos au centre droit.)

M. Forbin-des-Isarts frappant sur son bureau: Bravo! (Agitation prolongée.)

M. Laffitte: Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président: Il est impossible d'interrompre la discussion générale; je n'ai rien vu dans le discours de M. le ministre des finances qui vous fût personnel.

M. Laffitte: Ce n'est point précisément pour un fait personnel que je demande la parole; M. le ministre des finances ne m'a nullement répondu. Je demande à rétablir les faits. Je serai fort court: Si l'on ne répond pas aux ministres, ils auront toujours raison.

M. le président: Vous répondrez quand la liste des orateurs inscrits sera épuisée.

M. Laffitte: En ce cas, je m'inscris dès à présent.

M. le général Thiard est appelé à la tribune; mais l'agitation qui règne dans la salle couvre entièrement sa voix.

Il est cinq heures et demie, la séance est levée et la discussion continuée à demain.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.

Séance du 8 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. de Villèle, de Corbière, de Peyronnet et de Damas sont au banc des ministres.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi de finance, ex. rec. 1826.

M. Masson à la parole: L'orateur commence son discours d'une voix si basse qu'il n'est pas entendu: de tous les côtés on lui crie: Plus haut! plus haut! M. le président invite l'orateur à élever la voix. M. Masson soutient que la bonté et la loyauté de nos princes doivent nous rassurer sur l'avenir; que d'ailleurs la force de l'état et la prospérité du pays sont si intimement liées que le gouvernement n'aura jamais la pensée d'attaquer des libertés, sources vitales de la prospérité publique.

En terminant, l'orateur déclare qu'il se réunit avec quelques modifications à la proposition faite hier, par M. Laffitte. Il propose aussi une mesure tendant à ce que les centimes additionnels soient perçus sur le principal seulement; il désire que le produit total de ces centimes forme un fonds commun qui serait distribué d'après des bases proportionnelles, établies administrativement. Il demande encore pour favoriser l'agriculture que les droits actuels sur les fers décroissent d'un 10<sup>e</sup> par année pendant huit ans.

M. Benjamin Constant, a ensuite prononcé un discours qui a produit sur l'assemblée la plus vive impression. Il a fortement attaqué les ministres sur leur administration, et principalement sur la mesure du licenciement de la garde nationale: il a déclaré qu'il était prêt à se joindre à M. Laffitte, pour déposer sur le bureau l'acte d'accusation du ministère, et il a terminé en rejetant le budget. Ce discours est d'une grande importance et l'heure avancée ne nous permettrait d'en donner qu'une analyse incomplète; nous préférons remettre à demain pour le publier en entier.

VENTES JUDICIAIRES.

Le samedi douze mai courant mois de l'année mil huit cent vingt-sept, à dix

à dix heures du matin, sur la place Sathernay de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant des objets mobiliers saisis au préjudice du sieur Bédard, maître serrurier, demeurant à Lyon, rue Tolozan; consistant en table, billard, enclumes, étai, lianes, marteaux; lits garnis et autres objets. BINARD. huissier.

Le samedi douze de ce mois, à neuf heures du matin, sur la place Sathernay, à Lyon, il sera procédé à la vente d'objets mobiliers et ustensiles de fabrique; tels que buffets, garde-robres, tables, lits, poêle, et divers métiers à la jacquard, et autres, etc.; le tout saisi. BOISSAT

Samedi 12 du courant neuf heures du matin, sur la place du Port-du-Temple de cette ville; il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Rigaud; lesquels consistent en deux beaux billards, tables à dessus de marbre, cabinet, etc.

VENTE FORCÉE.

Samedi douze mai mil huit-cent-vingt-sept, à neuf heures du matin, sur la place Grolier de cette ville, il sera procédé à la vente forcée des meubles et effets saisis en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Lyon.

Il consistent en secrétaire, commode, toilette, piano, table, chaises, batterie de cuisine et autres objets. VIALLOU.

A VENDRE.

A vendre en détail, par lots ou corps de domaine, la terre de Bourdeslan, située sur les communes d'Anse, Pommeroy, Lionas et Baligny, entre la grande route de Paris et la Saône, à quatre lieues de Lyon, un quart de lieue d'Anse, un quart de lieue de Villefranche, et une petite lieue de Trévouër. Cette propriété se compose de trois belles maisons fermières, granges, écuries, cours, hangars; d'une maison de maître et de vigneron, écuries avec jardins, objets d'agrément, et de 1500 bicherées de fonds. Dont en prés et luzernière 600 bich. En terres (dont une partie est complantée de 6,000 mûriers), et susceptibles la plupart d'être mises en prés ou prairies artificielles 600 bich. Et en vignes, pièces d'eau et plantations diverses. 100 bich. Total. 1300 bich.

Il y existe plus de 50,000 pieds d'arbres, de l'âge de 12 à 20 ans, en papiers, mûriers, frênes, chênes, acacias, vernes, saules et arbres à feuilles; non comprise une pépinière contenant 21,000 pieds d'arbres de toute espèce;

Trois pièces d'eau constamment empoissonnées. Le tout est en bon rapport, d'une belle venue et d'une exploitation très-facile, par la nature des produits et les localités; on peut y faire 40 onces de vers à soie.

Cette propriété est amoullie d'un cheptel considérable, et assorti de chevaux, bœufs, etc. etc.

On pourrait y construire des entrepôts pour toutes sortes de marchandises; sa situation entre la grande route de Paris et la Saône qui la limite leur assureraient de grands avantages.

La vente de cette propriété commencera, audit lieu de Bourdeslan, le samedi 12 mai 1827, et continuera les jours suivants sans interruption.

S'adresser, sur les lieux, à MM. ANTOINE et ALBERT PEIRON, propriétaires qui donneront aux acquéreurs les plus grandes facilités et toutes sûretés pour les paiements.

Les lots seront faits et modifiés à la convenance des acquéreurs qui jouiront de suite.

On fera même des échanges.

A LOUER.

Quatre grands magasins contigus dans l'un desquels il y a une pompe, cour close et belle cave, propre à tout genre de commerce, et principalement à un établissement de bains, dont le quartier Saint-Clair est actuellement privé. S'adresser à MM. Prost et comp., liquoristes, coiffeurs d'Herbéviller, n° 9.

AVIS.

Étude, culture et propagation du mûrier en France, ouvrage suivi d'un traité sur l'éducation des vers à soie, et dédié à la réunion des fabricans à Lyon, par M. Madiot, directeur de la pépinière royale de naturalisation du Rhône, et membre de plusieurs sociétés savantes du royaume et de l'étranger.

Point de mûriers, point de soie, point d'industrie manufacturière. HENRI IV. A Lyon, chez J. Targe, libraire, rue Lafont, 1827.

— On demande plusieurs associés et commanditaires pour divers genres de commerce en pleine activité depuis long-temps. La mise de fonds serait de 5 à 60 mille francs, s'adresser aux sieurs J. Bertholon et Comp., agents d'affaires, rue de la Cèze, n° 15, au 1<sup>er</sup>.

— On propose, moyennant hypothèque dans le département, une somme de 15,000 fr. à dette à jour à 5 pour cent. L'on s'adresse comme dessus.

— On désire vendre ou échanger un fonds de café de 16,000 fr. contre une propriété à la campagne, on laisserait les deux tiers de la somme en viager. S'adresser comme dessus.

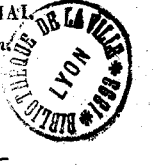
— On demande à emprunter une somme de 10 à 40 mille francs en viager, moyennant première hypothèque dans la ville. S'adresser comme dessus.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

SPECTACLE DU VENDREDI 10 MAI.

Au Bénéfice de M. Constant-Bitron.

LES DEUX FORÇATS, mélodrame en 3 actes. LES CARTES DE VISITE, vaudeville en un acte. L'HÉRITIÈRE, vaudeville en un acte. LE HUSSARD DE FELSHIM, vaudeville.



BOURSE DE PARIS du 8 mai 1827.

Table with financial data: Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 sep. 1827. — 100 f. 65 50 c. Actions de la Banque 2027 50. Fonds étrangers. Rent de Naples, cert. falc. 78 25. Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. stéril. Rentes d'Esp. cert. franc. 10 1/2. Emp. royal d'Esp. 1827. 57 3/4. Emprunt d'Haiti. 66 5/8. Caisse hypothécaire 885